

**VILLE DE
MONTRÉAL-OUEST**



DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que lors de la séance ordinaire qui se tiendra lundi le 28 mars 2022 à 20h00, le Conseil municipal statuera sur une demande de dérogation mineure au règlement de zonage 2020-002 de la Ville de Montréal-Ouest pour l'immeuble suivant:

Endroit concerné

Adresse : 4 Parkside
Numéro de matricule : 9235-81-8789-3
Zone : RA-4

Nature de la demande et effet de la dérogation

Permettre que la marge de recul arrière soit de 2.96 mètres au lieu du minimum requis de 6.1 mètres dans cette zone, tel que prévu à l'article 3.2.2 du règlement de zonage selon la grille de spécifications applicable. L'acceptation de la demande aurait donc pour effet de réduire cette norme de 3.14 mètres.

AVIS est également donné que toute personne intéressée peut transmettre ses observations au Conseil municipal concernant cette demande avant 16h30 le 28 mars, en écrivant à l'adresse : communications@montreal-west.ca.

Fait à Montréal-Ouest, ce 9 mars 2022.

Claude Gilbert
Greffier